

## **Le Chapitre des Grandes écoles de management définit de nouvelles modalités de concours adaptées aux circonstances exceptionnelles liées au COVID-19**

Compte tenu des circonstances exceptionnelles dues au COVID-19 qui conduisent tous les citoyens à rester en confinement et prenant en compte les directives du Gouvernement et du MESRI, le Chapitre de la CGE propose que les concours puissent se dérouler sous une forme plus adaptée et que l'année académique 2020-2021 puisse ainsi débuter dans les meilleures conditions possibles.

Le Chapitre a notamment pensé aux familles qui seront pour certaines en difficultés financières et aux écoles qui ont dû assumer le Plan de Continuité Pédagogique et en appelle à la solidarité nécessaire dans ces conditions inédites.

La Ministre Frédérique Vidal a annoncé le mardi 24 mars un ensemble de mesures que le Chapitre de Ecoles de Management propose de suivre et de décliner selon les spécificités des Grandes écoles de management.

**Concours Post-bac : organisation d'un recrutement sur dossier uniquement en sanctuarisant le calendrier Parcoursup actuel.**

L'évaluation des dossiers se fera sur la base des éléments déposés sur la plateforme. Le Ministère ainsi que nous, pensons que maintenir des oraux en ligne révéleraient des iniquités de traitement. Cette année, nous sélectionnerons les étudiants uniquement sur Dossier. Rappelons que les oraux ont pour vocation, aussi, de faire découvrir les écoles aux candidats ; procéder aux oraux en ligne n'a plus beaucoup d'intérêt dans ce cadre.

**Concours post CPGE : les épreuves écrites seront repoussées jusqu'à mi-juin.**

Le Chapitre demande d'adapter les règlements pédagogiques qui seront validés par la CEFDG. Il conviendra aussi d'adapter les règlements des concours. Pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus, les oraux doivent être annulés pour préserver les

familles et les collaborateurs des entreprises et des écoles. C'est encore une fois un signe de solidarité. Les associations des classes préparatoires ont été prévenues et acceptent ce dispositif.

Dans ces conditions, le calendrier des oraux s'annonçait chaotique à la fois pour les familles, pour les étudiants qui doivent être fixés au plus vite, pour les classes préparatoires qui doivent s'organiser et pour les écoles qui auront à gérer des collaborateurs en période de congés mais également pour les jurys qui ne pourraient pas facilement se tenir avec des représentants d'entreprises qui auront été confinés pendant plusieurs semaines.

Concernant les écrits, le Chapitre demande qu'ils se tiennent dans les conditions normales, les Banques ayant été saisies pour vérifier la faisabilité des Écrits dans les lieux et conditions habituels malgré les changements de dates. Dans ce cadre, les écoles classeront les candidats à partir des 30 coefficients. SIGEM se tiendra donc sur cette base uniquement.

### **Concours d'Admissions sur Titres**

Pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment, le Chapitre propose que les sélections se fassent uniquement sur Dossiers et/ou écrit en ligne (pour les écoles qui avaient déjà largement communiqué sur cette organisation) pour éviter d'une part de devoir organiser des oraux alors que les autres concours seront en cours (engorgement des écoles, surcharge pour les collaborateurs et professeurs) et d'autre part pour éviter les oraux à distance qui demeurent à ce jour en France une grande source d'iniquité (zones blanches). Chaque école peut maintenir son système d'écrit/de dossier évidemment.

*« Les écoles de management du Chapitre ont démontré que, à conditions exceptionnelles, elles savaient répondre de façon exceptionnelle et solidaire. L'alignement immédiat et unanime avec le Ministère permet ainsi de proposer des dispositifs de concours plus adaptées au bénéfice des étudiants et de leurs familles dans une période qui les a déjà mis à rude épreuve. » déclarent Alice Guilhon, Présidente du Chapitre et Directrice Générale de SKEMA et Christophe Germain, Vice-président du Chapitre et Directeur Général d'Audencia*

## À PROPOS DE LA CGE

Créée en 1973, la CGE regroupe 219 Grandes écoles en France, auxquelles s'ajoutent 13 Grandes écoles étrangères, couvrant de nombreuses spécialités : ingénieur, management, architecture, sciences politiques, création & design, journalisme, écoles militaires, écoles vétérinaires et de santé ... Les Grandes écoles représentent plus de 40 % des diplômes de grade master délivrés chaque année en France. Assurant une recherche intensive, elles mettent en cohérence le projet pédagogique de l'étudiant et les débouchés professionnels. L'appartenance à la CGE est un véritable label de qualité. La CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux : excellence des cursus, insertion professionnelle, lien à l'entreprise, innovation, ouverture internationale, impact sociétal ... Les 219 Grandes écoles membres proposent une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples en réponse aux besoins du monde socio-économique.

[www.cge.asso.fr](http://www.cge.asso.fr) | *Twitter* : [@ConferenceDesGE](https://twitter.com/ConferenceDesGE)

## CONTACTS PRESSE

**EPOKA** – Camille Le Hyaric - [clehyaric@epoka.fr](mailto:clehyaric@epoka.fr) - 06 60 43 65 02

**SKEMA** – Christine Cassabois – [christine.cassabois@skema.edu](mailto:christine.cassabois@skema.edu) - 06 27 49 36 59

**AUDENCIA** – Axelle Chevy - [achevy@audencia.com](mailto:achevy@audencia.com) - 06 47 72 45 53